



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PRÉFÈTE
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA
PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE
N° CAB-BSPD-2015-509

ARRÊTE MODIFIANT LES ARRÊTES PREFERATORAUX
DES 9 JANVIER 2013, 8 FEVRIER 2013,
29 JANVIER 2014 ET 13 JUIN 2014 PORTANT
COMPOSITION DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DES SYSTEMES
DE VIDEO-PROTECTION

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-10-53 en date du 16 février 2015 modifié, accordant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, Directrice de cabinet de la Préfète du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2013 modifiant l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo protection ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 Juin 2014 modifiant l'arrêté préfectoral des 9 janvier et 8 février 2013, 29 Janvier 2014 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo protection

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2013 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéo-protection est modifié comme suit :

La commission départementale des systèmes de vidéo-protection est constituée comme suit pour une durée de trois ans :

Membres désignés par M. le Président de la Cour d'Appel de DOUAI et assurant la présidence :

Titulaire : Mme Elise HIBON

Suppléant : M. Franck ESPINASSE

Article 2 : Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le 14 SEP. 2015

Pour la Préfète,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,


Béatrice STEFFAN.